

**TABLE OF CONTENTS**

**TABLE DES MATIÈRES**

**A. INTRODUCTION**

- 1. Title
- 2. Number
- 3. Purpose
- 4. Applicability
- 5. Effective Date

**B. REQUIREMENTS**

R1 to R3

**C. MEASURES**

M1 to M3

**D. COMPLIANCE**

- 1. Compliance Monitoring Process
  - 1.1 Compliance Monitoring Responsibility
  - 1.2 Compliance Monitoring Period and Reset Timeframe
  - 1.3 Data Retention
  - 1.4 Additional Compliance Information
- 2. Levels of Non-Compliance
  - 2.1 Level 1
  - 2.2 Level 2
  - 2.3 Level 3
  - 2.4 Level 4

**E. REGIONAL DIFFERENCES**

**VERSION HISTORY**

**A. INTRODUCTION**

- 1. Titre
- 2. Numéro
- 3. Objet
- 4. Applicabilité
- 5. Date d'entrée en vigueur

**B. EXIGENCES**

E1 à E3

**C. MESURES**

M1 à M3

**D. CONFORMITÉ**

- 1. Processus de vérification de la conformité
  - 1.1 Responsabilité de la vérification de la conformité
  - 1.2 Périodicité de la vérification de la conformité et délai de retour en conformité
  - 1.3 Conservation des données
  - 1.4 Autre information sur la conformité
- 2. Niveaux de non-conformité
  - 2.1 Niveau 1
  - 2.2 Niveau 2
  - 2.3 Niveau 3
  - 2.4 Niveau 4

**E. DIFFÉRENCES RÉGIONALES**

**HISTORIQUE DES VERSIONS**

Ch.	English Version		Version française
-----	-----------------	--	-------------------

**A. Introduction / Introduction**

1.	<b>Title:</b> Special Protection System Data and Documentation.	1.	<b>Titre :</b> Données et documentation sur les automatismes de réseau (SPS).
2.	<b>Number:</b> PRC-015-0	2.	<b>Numéro :</b> PRC-015-0
3.	<b>Purpose:</b> To ensure that all Special Protection Systems (SPS) are properly designed, meet performance requirements, and are coordinated with other protection systems. To ensure that maintenance and testing programs are developed and misoperations are analyzed and corrected.	3.	<b>Objet :</b> Obtenir l'assurance que tous les automatismes de réseau (SPS) sont conçus correctement, qu'ils satisfont aux exigences de rendement et qu'ils sont coordonnés avec d'autres systèmes de protection. Obtenir l'assurance que des programmes de maintenance et d'essais ont été conçus et que les fonctionnements incorrects sont analysés et corrigés.
4.	<b>Applicability</b>	4.	<b>Applicabilité</b>
4.1	Transmission Owner that owns an SPS.	4.1	Propriétaire du réseau de transport qui dispose d'un automate de réseau (SPS).
4.2	Generator Owner that owns an SPS.	4.2	Propriétaire d'installations de production qui dispose d'un automate de réseau (SPS).
4.3	Distribution Provider that owns an SPS.	4.3	Distributeur qui dispose d'un automate de réseau (SPS)
5.	<b>Effective Date:</b> April 1, 2005	5.	<b>Date d'entrée en vigueur :</b> 1 <sup>er</sup> avril 2005

**B. Requirements / Exigences**

R1	The Transmission Owner, Generator Owner, and Distribution Provider that owns an SPS shall maintain a list of and provide data for existing and proposed SPSs as specified in Reliability Standard PRC-013-0_R1.	E1	Le propriétaire du réseau de transport, le propriétaire d'installations de production et le distributeur qui disposent d'un automate de réseau (SPS) doivent tenir à jour une liste et fournir des données sur tout automate de réseau (SPS) existant ou proposé, conformément à l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-013-0.
----	---	----	--

## Traduction française de la norme de la NERC PRC-015-0

### *Special Protection System Data and Documentation*      *Données et documentation sur les automatismes de réseau (SPS)*

Ch.	English Version		Version française
R2	The Transmission Owner, Generator Owner, and Distribution Provider that owns an SPS shall have evidence it reviewed new or functionally modified SPSs in accordance with the Regional Reliability Organization's procedures as defined in Reliability Standard PRC-012-0_R1 prior to being placed in service.	E2	Le propriétaire du réseau de transport, le propriétaire d'installations de production et le distributeur qui disposent d'un automate de réseau (SPS) doivent conserver les éléments de preuve qui attestent qu'ils ont examiné avant leur mise en service les nouveaux automatismes de réseau (SPS) ou les automatismes de réseau (SPS) dont le fonctionnement a été modifié, conformément aux procédures de l'organisation régionale de fiabilité définies à l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-012-0.
R3	The Transmission Owner, Generator Owner, and Distribution Provider that owns an SPS shall provide documentation of SPS data and the results of Studies that show compliance of new or functionally modified SPSs with NERC Reliability Standards and Regional Reliability Organization criteria to affected Regional Reliability Organizations and NERC on request (within 30 calendar days).	E3	Le propriétaire du réseau de transport, le propriétaire d'installations de production et le distributeur qui disposent d'un automate de réseau (SPS) doivent fournir sur demande aux organisations régionales de fiabilité touchées et à la NERC la documentation sur les données des automatismes de réseau (SPS) et sur les résultats des études qui attestent de la conformité aux normes de fiabilité de la NERC et aux critères de l'organisation régionale de fiabilité (délai d'au plus 30 jours civils) des nouveaux automatismes de réseau (SPS) ou des automatismes de réseau (SPS) dont le fonctionnement a été modifié.

### C. Measures / Mesures

M1	The Transmission Owner, Generator Owner, and Distribution Provider that owns an SPS shall have evidence it maintains a list of and provides data for existing and proposed SPSs as defined in Reliability Standard PRC-013-0_R1.	M1	Le propriétaire du réseau de transport, le propriétaire d'installations de production et le distributeur qui disposent d'un automate de réseau (SPS) doivent conserver les éléments de preuve qui attestent qu'ils tiennent à jour une liste et qu'ils fournissent des données sur tout automate de réseau (SPS) existant ou proposé, conformément à l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-013-0.
M2	The Transmission Owner, Generator Owner, and Distribution Provider that owns an SPS shall have evidence it reviewed new or functionally modified SPSs in accordance with the Regional Reliability Organization's procedures as defined in Reliability Standard PRC-012-0_R1 prior to being placed in service.	M2	Le propriétaire du réseau de transport, le propriétaire d'installations de production et le distributeur qui disposent d'un automate de réseau (SPS) doivent conserver les éléments de preuve qui attestent qu'ils ont examiné avant leur mise en service les nouveaux automatismes de réseau (SPS) ou les automatismes de réseau (SPS) dont le fonctionnement a été modifié, conformément aux procédures de l'organisation régionale de fiabilité définies à l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-012-0.

Ch.	English Version		Version française
M3	The Transmission Owner, Generator Owner, and Distribution Provider that owns an SPS shall have evidence it provided documentation of SPS data and the results of studies that show compliance of new or functionally modified SPSs with NERC standards and Regional Reliability Organization criteria to affected Regional Reliability Organizations and NERC on request (within 30 calendar days).	M3	Le propriétaire du réseau de transport, le propriétaire d'installations de production et le distributeur qui disposent d'un automate de réseau (SPS) doivent conserver la preuve qu'ils ont fourni sur demande aux organisations régionales de fiabilité touchées et à la NERC la documentation sur les données des automatismes de réseau (SPS) et sur les résultats des études qui attestent de la conformité aux normes de fiabilité de la NERC et aux critères de l'organisation régionale de fiabilité (délai d'au plus 30 jours civils) des nouveaux automatismes de réseau (SPS) ou des automatismes de réseau (SPS) dont le fonctionnement a été modifié.

#### D. Compliance / Conformité

1.	<b>Compliance Monitoring Process</b>	1.	<b>Processus de vérification de la conformité</b>
1.1	<b>Compliance Monitoring Responsibility</b> Compliance Monitor: Regional Reliability Organization.	1.1	<b>Responsabilité de la vérification de la conformité</b> Vérificateur de la conformité : organisation régionale de fiabilité.
1.2	<b>Compliance Monitoring and Reset Time Frame</b> On request (within 30 calendar days).	1.2	<b>Périodicité de la vérification de la conformité et délai de retour en conformité</b> Sur demande (délai d'au plus 30 jours civils).
1.3	<b>Data Retention</b> None specified.	1.3	<b>Conservation des données</b> Non précisée.
1.4	<b>Additional Compliance Information</b> None.	1.4	<b>Autre information sur la conformité</b> Aucune.
2.	<b>Levels of Non-Compliance</b>	2.	<b>Niveaux de non-conformité</b>
2.1	<b>Level 1:</b> SPS owners provided SPS data, but was incomplete according to the Regional Reliability Organization SPS database requirements.	2.1	<b>Niveau 1 :</b> Les propriétaires ont fourni les données sur leur automate de réseau (SPS), mais ces données sont incomplètes en vertu des exigences liées à la base de données de l'organisation régionale de fiabilité.

Ch.	English Version		Version française
2.2	<b>Level 2:</b> SPS owners provided results of studies that show compliance of new or functionally modified SPSs with the NERC Planning Standards and Regional Reliability Organization criteria, but were incomplete according to the Regional Reliability Organization procedures for Reliability Standard PRC-012-0_R1.	2.2	<b>Niveau 2 :</b> Les propriétaires ont fourni les résultats des études qui attestent de la conformité aux normes de planification/fiabilité de la NERC et aux critères de l'organisation régionale de fiabilité des nouveaux automatismes de réseau (SPS) ou des automatismes de réseau (SPS) dont le fonctionnement a été modifié, mais ces résultats sont incomplets selon les procédures de l'organisation régionale de fiabilité définies à l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-012-0.
2.3	<b>Level 3:</b> Not applicable.	2.3	<b>Niveau 3 :</b> Ne s'applique pas.
2.4	<b>Level 4:</b> No SPS data was provided in accordance with Regional Reliability Organization SPS database requirements for Standard PRC-012-0_R1, or the results of studies that show compliance of new or functionally modified SPSs with the NERC Reliability Standards and Regional Reliability Organization criteria were not provided in accordance with Regional Reliability Organization procedures for Reliability Standard PRC-012-0_R1.	2.4	<b>Niveau 4 :</b> Aucune donnée des automatismes de réseau (SPS) n'a été fournie conformément aux exigences liées à la base de données de l'organisation régionale de fiabilité en vertu de l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-012-0, ou les résultats des études qui attestent de la conformité aux normes de fiabilité de la NERC et aux critères de l'organisation régionale de fiabilité des nouveaux automatismes de réseau (SPS) ou des automatismes de réseau (SPS) dont le fonctionnement a été modifié n'ont pas été fournis conformément aux procédures de l'organisation régionale de fiabilité définies à l'exigence E1 de la norme de fiabilité PRC-012-0.

### E. Regional Differences / Différences régionales

None identified.	Aucune n'a été établie.
------------------	-------------------------

### Version History

Version	Date	Action	Change Tracking
Version 0	04/01/2005	Effective date	New

### Historique des versions

Version	Date	Intervention	Suivi des modifications
Version 0	2005/04/01	Date d'entrée en vigueur	Nouvelle norme